

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Commandes publique – 1.1.
Marché Publics

**Convention de partenariat
CARSAT Normandie pour
les services à la personne**

DATE DE CONVOCATION
27 janvier 2023

Nombre de membres
en exercice : **16**

Nombre de présents : **11**

Nombre de votants : **16**

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2023-02-03

**L'an deux mil vingt trois
le deux février deux mil vingt trois à dix-huit heures**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUEU, vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme BARRIERE – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS – Mme SCOTE – Mme LAMBERT – M. MAUGER – Mme ESCLASSE F – Mme LOISEAU – Mme JAFFRENNOU

Absents :

Mme MEZRAR a donné pouvoir Mme DUDOUEU
Mme SEMIEM a donné pouvoir à M SACHOT
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme BARRIERE
Mme POILPRE a donné pouvoir à Mme SCOTE
Mme CREVON a donné pouvoir à M MAUGE

M Sachot est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la vice-Présidente, Sandrine DUDOUEU,

Dans le cadre de ses engagements en matière d'actions sociales, qui s'inscrivent dans le contexte de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement, la Cnav et son réseau Carsat se positionnent comme un acteur central de la prévention, au service des retraités fragilisés. L'expérimentation des paniers services, conduite entre février 2014 et avril 2016, a confirmé ce besoin d'accompagnement des retraités, tout en pointant la réticence de certains d'entre eux à accepter une démarche préventive pour des motifs culturels et sociaux mais aussi financiers.

Riche des enseignements de cette expérimentation, la Cnav a coconstruit avec les Carsat et les administrateurs de la commission d'action sanitaire de la Cnav un nouveau dispositif d'aide visant une approche plus globale des besoins des retraités fragilisés : l'Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite (OSCAR).

Cette nouvelle génération de plan d'aide :

- propose une offre de service élargie, avec une complémentarité des aides individuelles et collectives ;
- permet une certaine modularité de l'offre, notamment dans l'attribution des prestations forfaitaires en lien avec l'offre locale ;
- s'appuie sur une démarche globale visant la hausse de la qualité de services et une meilleure articulation de tous les partenaires autour des retraités.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités de coopération entre la CARSAT et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf , dans le cadre de la mise en œuvre de l'offre de services coordonnée pour l'Accompagnement de ma retraite (OSCAR). Elle remplace la précédente convention signée le 12 août 2008 ainsi que ses avenants.

Le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à répondre aux exigences de la Charte nationale qualité des services à la personne.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la CARSAT de Normandie et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention annexée.

Vu

La convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAV 2018-2022 ;

la circulaire CNAV n°2021-21 du 18 juin 2021 relative aux conditions de mise en œuvre du dispositif des OSCAR ;

la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25/05/2018 ;

la convention pour l'aide à domicile entre la CARSAT Normandie et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf datant du 12/08/2008

Considérant

Que ce nouveau dispositif vise à l'amélioration de l'accompagnement réalisé par les structures d'aide à domicile et à la réalisation effective des prestations préconisées ;

Que cela s'inscrit totalement dans la politique menée par le conseil d'administration ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 16

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la CARSAT de Normandie et le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Article 2 : d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention annexée.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits